



# Championnats Régionaux Jeunes

## Saison 2021-2022

---

### 1) Généralités :

1.1 Les "Championnats Régionaux Jeunes" (CHRJ) sont une compétition Fédérale Régionale individuelle à l'issue de laquelle sont décernés, au sens du règlement intérieur de la FFBaD, les titres de "Champion Régional PACA" dans les cinq disciplines et catégories suivantes :

- SH, SD, DH, DD et DMX.
- Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors.

1.2 Les CHRJ sont hiérarchiquement situés au-dessous des Championnats de France Jeunes (CDFJ).

1.3 La gestion et le suivi des CHRJ sont délégués à la Commission Compétition Régionale (CCR) de la Ligue PACA de Badminton, ci-après nommée "Ligue".

1.4 Un règlement particulier, approuvé par le Juge-Arbitre principal des CHRJ, doit compléter ces dispositions vis-à-vis des conditions locales d'organisation.

### 2) Candidature à l'accueil des CHRJ :

2.1 L'organisation opérationnelle des CHRJ est déléguée à une instance fédérale, club ou groupement de clubs, ci-après désigné comme "organisateur".

Le candidat à l'organisation des CHRJ doit déposer sa candidature auprès de la Ligue en complétant le formulaire en ligne "*Demande d'accueil d'une compétition*" avant le 30 juin 2021.

2.2 Sur les CHRJ dont il a la charge, l'organisateur s'engage à respecter le "Cahier des Charges : Compétitions" (CdCC) de la Ligue pour la saison en cours.

2.3 Le règlement particulier des CHRJ doit préciser le nombre de joueurs pouvant participer. En cas de faible affluence dans certaines catégories, ces nombres peuvent être augmentés dans les autres catégories.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



### **3) Modalités d'inscription et qualification :**

3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le 1er jour du championnat. Le rétro planning prévisionnel est le suivant :

- J-28 : Date limite des inscriptions (avant 15h pour les courriels).
- J-21 : Qualification des joueurs dans leurs séries suivant le CPPH et date de prise en compte du CPPH (têtes de séries et têtes de poules).
- J-18 : Envoi aux Clubs/Comités de la liste des qualifiés et remplaçants.
- J-15 : Date limite de désistement sans justification.
- J-10 : Envoi aux Clubs/Comités des convocations pour la compétition.

3.2 Seuls peuvent être admis à participer aux CHRJ les joueurs licenciés, le jour de la date limite d'inscription, au sein de clubs de la Ligue et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates auxquelles se déroulent les CHRJ.

3.3 Les CHRJ sont ouverts aux Poussins, Benjamains, Minimes, Cadets et Juniors quel que soit leur classement (Les Mini-Bads ne sont pas autorisés). Les jeunes doivent obligatoirement jouer dans leur catégorie d'âge.

3.4 Tout joueur a la possibilité de s'inscrire dans les 3 disciplines (Simple / Double / Mixte) s'il répond aux critères de qualification de [l'article 3.3](#).

3.5 Les joueurs ou paires qualifiés sont retenus au CPPH, conformément à [l'article 2.3](#) et à [l'article 3.1](#).

3.6 Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classés par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs pour une paire de double ou de mixte). C'est la paire complète qui est mise en LA ou, en cas de WO d'un joueur d'une paire qualifiée, c'est la paire complète qui est repêchée.

3.7 Les champions régionaux des catégories Benjamin, Minime, Cadet et Junior dans les cinq disciplines (simple dame, simple homme, double dame, double homme, double mixte) sont directement qualifiés pour les CDFJ de la même saison sportive.

3.8 Les inscriptions sont réalisées au seul moyen du formulaire disponible sur le site de la Ligue. Tout formulaire incomplet n'est pas pris en compte. Si les inscriptions en ligne sur MyFFBaD sont disponibles, le formulaire n'est pas utilisé.

3.9 Les joueurs peuvent être inscrits par leur club ou leur comité. Les clubs ou les comités dont les inscriptions ne peuvent pas être retenues sont prévenus conformément à [l'article 3.1](#).

3.10 Lorsqu'un mineur participe au CHRJ, les responsables légaux du mineur ainsi que le mineur participant s'engagent à respecter le CdCC de la Ligue en vigueur, notamment sur l'application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs.

3.11 [Le montant des droits d'inscription est fixé, par le conseil d'administration de la Ligue, à 20€ quel que soit le nombre de tableaux.](#)

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



3.12 Aucune inscription n'est retenue pour les clubs/comités qui ne sont pas en règle du solde de tout compte avec la Ligue à la date limite d'inscription.

3.13 Les droits d'inscription sont facturés par la Ligue et doivent être versés par le club/comité après les CHRJ et au vu des tableaux définitifs. Passée la date limite de "désistement sans justificatif" de [l'article 3.1](#), les droits d'inscription restent acquis à la Ligue pour tout désistement sans motif valable et dûment justifié.

#### **4) Tableaux :**

4.1 Les tableaux sont faits dans la mesure du possible sous forme de poule avec 2 sortants par poule suivi d'une phase d'élimination directe. Un tableau peut être joué directement en élimination directe en fonction des capacités d'accueil dont dispose l'organisateur.

4.2 Les têtes de séries et têtes de poules sont désignées sur la base du CPPH, sauf dans la catégorie Poussin ou elles sont désignées par le Top 100 Fédéral.

4.3 Dans une discipline, si le nombre d'inscrits dans un tableau ne permet pas la confection d'un tableau (moins de 3 joueurs ou paires), la CCR (dans l'intérêt des participants) se réserve le droit d'annuler le tableau en question. Dans ce cas, les joueurs sont informés conformément à [l'article 3.1](#).

#### **5) Organisation des championnats :**

5.1 Les CHRJ débutent chaque jour le matin à partir de 8h00 et se déroulent toute la journée. Les horaires de fin de journée sont fixés en accord avec le RGC par la CCR.

5.2 Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs entre les points uniquement si le terrain a un arbitre. Sans arbitre, les conseils ne sont pas autorisés excepté aux arrêts de jeu à 11 et 21.

#### **6) Arbitrage :**

6.1 Les JA et les Arbitres officiant sur les CHRJ sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques.

6.2 Les Juges de Ligne éventuels sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.

6.3 L'arbitrage peut être également réalisé par des jeunes Arbitres et/ou des jeunes officiels UNSS, licenciés FFbAd.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org



## 7) Volants :

7.1 Le volant officiel est désigné dans le règlement particulier et il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux.

7.2 Les volants ne sont pas fournis, sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

## 8) Respect de la discipline :

8.1 Les CHRJ se déroulent dans le respect des règlements fédéraux.

8.2 Les clubs concernés peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant les CHRJ, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.

Maison de la mer

Avenue des Sables d'Or - BP 505

13895 Fos-sur-Mer cedex

Tél. 04 42 05 91 61

Fax. 04 42 05 29 83

contact@liguepacabad.org